

Ce, cet, cette, ces

023

- ❖ **Ce, cet, cette, ces** sont des déterminants démonstratifs. Ils sont placés devant des noms :
 - ⇒ Ce village, cet immeuble, cette maison, ces villes

- ❖ Devant un nom **masculin singulier** :
 - ⇒ On écrit **ce** devant un nom qui commence par une consonne ou un h aspiré : ce gamin, ce hibou
 - ⇒ On écrit **cet** devant un nom qui commence par une voyelle ou un h muet : cet espace, cet hiver

- ❖ Devant un nom **féminin singulier** :
 - ⇒ On écrit toujours **cette** : cette maison, cette forêt, cette trousse...

- ❖ Devant un nom **au pluriel** :
 - ⇒ On écrit toujours **ces** : c'est le pluriel des trois autres déterminants (ce, cet, cette) : ces villages, ces immeubles, ces maisons, ces gamins, ces hiboux, ces espaces, ces hivers, ces forêts, ces trousses...

Ce, cet, cette, ces

023

- ❖ **Ce, cet, cette, ces** sont des déterminants démonstratifs. Ils sont placés devant des noms :
 - ⇒ Ce village, cet immeuble, cette maison, ces villes

- ❖ Devant un nom **masculin singulier** :
 - ⇒ On écrit **ce** devant un nom qui commence par une consonne ou un h aspiré : ce gamin, ce hibou
 - ⇒ On écrit **cet** devant un nom qui commence par une voyelle ou un h muet : cet espace, cet hiver

- ❖ Devant un nom **féminin singulier** :
 - ⇒ On écrit toujours **cette** : cette maison, cette forêt, cette trousse...

- ❖ Devant un nom **au pluriel** :
 - ⇒ On écrit toujours **ces** : c'est le pluriel des trois autres déterminants (ce, cet, cette) : ces villages, ces immeubles, ces maisons, ces gamins, ces hiboux, ces espaces, ces hivers, ces forêts, ces trousses...